

Bureau du 18 juin 2007

Décision n° B-2007-5280

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées 5, rue du Sablon, appartenant à Mmes Catherine et Christine Bugnet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir deux parcelles de terrain situées 5, rue du Sablon à Décines Charpieu et appartenant à mesdames Catherine et Christine Bugnet.

Il s'agit d'un terrain d'une superficie totale de 265 mètres carrés cédé libre de toute location ou occupation constitué :

- d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 66 mètres carrés à détacher d'une parcelle plus grande figurant au cadastre sous le numéro 13 de la section AV,
- d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 199 mètres carrés à détacher d'une parcelle plus grande figurant au cadastre sous le numéro 14 de la section AV.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine achèterait ce bien immobilier au prix total de 46 400 € se décomposant en 6 600 € pour les 66 mètres carrés et de 39 800 € pour les 199 mètres carrés, admis par les services fiscaux.

Elle prendra également en charge les travaux rendus nécessaires par la réalisation de la piste cyclable, soit :

- la reconstruction au nouvel alignement d'une clôture constituée d'un muret d'une hauteur de 50 centimètres surmonté de panneaux de treillis soudés d'une hauteur de 1,30 mètre et installation d'un portillon dans cette clôture,
- le déplacement du compteur d'eau, du portique de jeux et des arbres fruitiers concernés par le projet.

Ces travaux sont estimés à 31 000 € TTC ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain situées 5, rue du Sablon à Décines Charpieu figurant au cadastre sous les numéros 13 et 14 de la section AV et appartenant à mesdames Catherine et Christine Bugnet.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer le compromis et l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration de travaux afin d'effectuer les travaux précédemment énoncés.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'opération de programme individualisée n° 0917 le 19 septembre 2005 pour la somme de 4 500 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - exercice 2007 à hauteur de 46 400 € pour l'acquisition, de 1 418 € environ pour les frais d'actes notariés et de 31 000 € TTC environ pour les travaux de clôture au compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,